



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-011-1

AVIS est donné que la résolution suivante a été adoptée par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2021 à 18 h :

Résolution PP-011-1 modifiant la Résolution PP-011 relative à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du *Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* aux fins d'autoriser un restaurant avec bar d'une capacité maximale de 90 places assises et d'autoriser un comptoir de commandes à emporter pour le restaurant situé au 63, boulevard Brunswick (zone C-3i).

Ladite résolution est maintenant déposée au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Cette résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 janvier 2021.

SOPHIE VALOIS, Greffière